

peut-être lieu d'établir quelques catégories. Par exemple,

- (i) machines et outillage non motorisés
- (ii) machines et outillages motorisés
- (iii) outillage de service, notamment les camions.

Pour établir un classement, il serait peut-être bon de prendre en considération les différents types de machines à l'égard desquels le Bureau fédéral de la statistique publie des renseignements. Deux publications viennent à l'esprit, savoir *The Agricultural Implements Industry Report*, publication annuelle, et *The Index Numbers of Commodities and Services Used by Farmers*, publication qui paraît trois fois par année.

2. Pour l'examen de la question, deux points de vue semblent possibles:

- (i) celui du coût pour le cultivateur en fonction du rendement;
- (ii) celui des prix.

Ces deux grandes divisions peuvent être réparties en subdivisions ainsi qu'il suit:

Pour ce qui est du coût pour le cultivateur:

- (i) emploi insuffisant de machines ou mécanisation excessive, eu égard à l'importance de l'exploitation;
- (ii) construction et normes;
- (iii) frais d'entretien et de réparation.

Pour ce qui est des prix:

- (i) l'existence d'un monopole ou le recours à des pratiques restrictives dans l'industrie, y compris le maintien des prix de revente et les conditions de la reprise en compte des machines usagées;
- (ii) les changements d'ordre technologique, particulièrement en vue de déterminer si la désuétude est plus apparente que réelle;
- (iii) les fluctuations des prix de la main-d'oeuvre et des matières premières;
- (iv) le rapport entre les prix des machines agricoles et les fluctuations de ces prix au cours des dix dernières années et les prix d'autres marchandises et services ainsi que des immobilisations dans d'autres industries et d'autres pays.

3. Pour ce qui est de la marche à suivre, elle pourrait revêtir plusieurs formes dont, entre autres, la suivante:

Le Comité pourrait avoir des discussions préliminaires ou plus ou moins officielles avec les témoins afin de découvrir les domaines d'enquête qui, apparemment seraient les plus fructueux. Au cours de ces séances officielles, on pourrait chercher à connaître les opinions personnelles des cultivateurs, des distributeurs, des représentants des fabricants de machines agricoles, entre autres, pourvu qu'on leur fasse savoir que le Comité désire obtenir leur aide afin de décider quelle orientation donner à ses délibérations pour obtenir les meilleurs résultats possibles. La discussion serait libre et aucun compte rendu sténographique ne serait fait de ces délibérations. On pourrait, cependant, prendre des notes dont le Comité pourrait se servir pour établir son programme. Il serait entendu que, à la suite de ces séances préliminaires, les associations du commerce, les organisations agricoles, les fabricants de machines et les autres intéressés déposeraient des mémoires en bonne et due forme dont le Comité aurait suggéré les grandes lignes. Ces mémoires